

## Nestlé déménagement : de quoi s'agit-il ? Le résumé :

Suite à l'annonce du départ de Nestlé de Noisiel en 2020, celui-ci a présenté début d'année 2018 via l'aménageur privé [Linkcity](#) son futur projet d'aménagement du site aux élus des villes concernées de [Noisiel](#) et [Torcy](#) ( après avoir découvert qu'en France les communes et leurs Maires avaient leur mot à dire par l'intermédiaire notamment des Plan Locaux d'Urbanisme. )

**La direction va regrouper les sept sièges sociaux français de ces différentes marques sur un site unique** situé Porte de Versailles, au seuil de Paris à [Issy-Les-Moulineaux](#) (Hauts-de-Seine), une banlieue où sont déjà installés les sièges sociaux de nombreuses entreprises (Coca-Cola, Yves Rocher, Picard, Canal+, etc. ). « Ce regroupement ne concerne que les sièges sociaux, pas les usines », précise Nestlé France.

**Plus de 2 500 personnes occupant des fonctions support, finance, ressources humaines et marketing sont concernées** : rien que sur le site de Noisiel, siège social de Nestlé France, 1300 salariés y travaillent.

Sur notre agglomération Paris Vallée de la Marne et plus précisément sur Noisiel cela s'ajoute au départ des 400 salariés et de la centaine de prestataires de [la Casden](#), la banque coopérative de la fonction publique qui [ont quitté mi-mars le Cours des Roches, à Noisiel](#), pour la Cité Descartes, à Champs-sur-Marne.

**Les gros employeurs de Noisiel quittent la ville.** Nous sommes inquiets pour les femmes et les hommes qui y travaillent et ceux qui habitent nos villes.

## Les problématiques et les questions posées par ce déménagement sont nombreuses et concernent aussi bien :

- **La stratégie salariale du groupe Nestlé** champion de l'alimentation industrielle et qui considère ses salariés comme des pions que l'on peut déplacer sur l'échiquier européen ou mondial.
- **Les salariés du site de Noisiel dont plus des trois quart** verront leur temps de transport augmenter, en moyenne de plus d'une heure par trajet, et pour combien de démissions escomptées pour ceux qui ne voudront ou pourront déménagés vue le rallongement de leur temps de transport et des prix prohibitifs de l'immobilier à l'Ouest de Paris impactant négativement la qualité de leur vie et de leur famille ?
- **Les ambitions à avoir ( institutions publiques, élu(e)s, citoyen(ne)s ) pour la requalification du site de Noisiel en terme d'emploi qualifié, de qualité de l'environnement, de mise en valeur du patrimoine**
- **... et celle espérée par Nestlé d'une sorte de complexe résidentiel et touristique qui est la seule option sur la table ( il n'y a pas eu d'appel d'offres de projets ) ... équivalent à échanger 1300 emplois contre environ 1300 logements de standing .**
- **Nestlé entend-t-il se dessaisir de ce site, de le donner en gestion ou de le céder globalement ou par activités. Quel sera le modèle économique et juridique retenue permettant sa viabilité et le maintien en état du patrimoine. Dans la perspective des jeux olympiques en 2024 et de la proximité du site nautique de Vaires-sur-Marne futur site olympique quels sont les vues de Nestlé concernant cette proximité ?**

- **Quelle place occupait ( ? ) les 1300 logements de standing prévus dans «le business plan» de Nestlé ne sont-ils là que pour assurer une belle opération financière ou contribuent-ils à **assurer une pérennité au projet et au maintien en l'état des lieux historique.****
- **L'avenir de notre agglomération «Paris Vallée de la Marne» et de ses communes avec ses activités productives et tertiaires ( et du département de Seine-et-Marne ... ) dans le cadre de la concurrence entre territoires et des logiques de développement en cours en Ile-de-France avec la construction du Grand Paris.**
- **La proximité de desserte RER dans chacune de nos communes et du cluster Descartes avec l'université de Marne la Vallée et des grandes écoles ainsi que la future interconnexion à Champs-sur-Marne devrait pourtant **permettre à la commission économique de notre agglomération de plancher sur une dynamique de développement de l'emploi qualifié.****
- **Les nouveaux bâtiments que Nestlé a construit à son arrivée en 1996 pour les activités de son siège social ne peuvent-elles permettre l'arrivée de start-up chère à notre président et la création d'une pépinière d'entreprises.**
- **Le développement de notre département de la Seine-et-Marne peut-il se résumer comme l'indique Marianne Margaté, conseillère départementale, à l'implantation de zones logistiques de plus en plus gigantesques, de pôles touristiques et de l'accueil des déchets de l'Ile-de-France.**

**Il serait dommageable pour notre région de construire des projets conçus à l'écart des citoyens** et de leur représentants dans la discrétion de bureau de décideurs quels qu'ils soient.  
**Nous voulons en faire** une préoccupation citoyenne qui puisse s'exprimer et peser ...

**Sans préjuger d'autres formes d'actions et démarche citoyenne à entreprendre nous vous invitons**  
 ...

**... à prendre connaissance de notre dossier sur le déménagement de Nestlé et de ses implications sur l'emploi et la vie de nos territoires**

**... à vous servir de la pétition concernant le maintien et le développement de l'emploi qualifié sur le site de Nestlé « **Nous ne sommes pas d'accord d'échanger 1300 emplois contre environ 1300 logements de standing** »**

## Notre dossier sur le déménagement de Nestlé .

**Nous y apporterons les corrections ou précisions nécessaires au fur et à mesure que le projet évoluera et que nous serons en capacité de vous informer.**

**Parution initial Fin août 2018**

**1ère mise à jour 14 septembre 2018 :** Nous avons eu l'information comme quoi des ateliers de concertation sur le projet sont mise en place avec une représentation Nestlé et Linkcity avec le sous-préfet et des élus des communes alentours, de l'agglomération et de l'aménageur publique Epamarne.

**Questions :** Ces ateliers pourront-ils être le lieu d'un véritable ré-écriture du projet avec plusieurs options de choix ou simplement l'accompagnement du projet Nestlé.

Nestlé souhaitant une conclusion rapide de ce projet dans le cadre d'une réalisation qui serait opérationnelle pour les jeux olympiques 2024. La conclusion de ces ateliers devant avoir lieu en novembre.

**Les options retenues** devant nécessité à priori une modification des plans d'urbanisme locaux qui vient d'être mis en consultation publique qu'en sera-t-il de l'information citoyenne sinon de la concertation !

## Un site remarquable

**Le site historique, de Noisiel, celui de l'ancienne chocolaterie Menier, sera vendu ou mise en gestion ( ? )** avec sa [turbine hydroélectrique](#) inaugurée récemment qui a coûté 3 millions d'euros. Le groupe espère réaliser une belle plus-value, estime Le Figaro, de par sa localisation, toute proche de [la base nautique de Vaires](#), choisie pour les Jeux olympiques de 2024 et rajoutons-nous du fait **du caractère exceptionnel du site**.

**Pour ceux qui ne connaissent pas ou qui passent tous les jours devant voici pour faire connaissance des lieux quelques visites virtuels :**

### Quelques sites intéressants

<http://www.journaldunet.com/management/diaporama/nestle/1.shtml>

<https://mon-grand-est.fr/chocolaterie-menier-noisiel/>

<http://paris-bise-art.blogspot.com/2018/01/chocolaterie-menier-noisiel-2.html>

<https://www.detoursenfrance.fr/patrimoine/patrimoine-industriel/usine-menier-lempire-du-chocolat-3794>

### La présentation Nestlé

[https://www.youtube.com/watch?v=zJMtaS\\_ABv0](https://www.youtube.com/watch?v=zJMtaS_ABv0)

### Mise en place d'une turbine hydroélectrique

<https://www.engie-cofely.fr/actualites/electricite-verte-nestle-noisiel/>

### Pour visiter

<http://www.ville-noisiel.fr/Visites-de-Noisiel>

## Un petit retour en arrière pour comprendre

**En 1988 suite à l'acquisition de l'entreprise Rowntree Mackintosh ancien propriétaire des lieux par Nestlé France, ce lieux historique tombe dans l'escarcelle de Nestlé ; c'est donc posé la question à l'époque pour le groupe Nestlé : Qu'en faire !**

**Une petite recherche sur le net permet de s'en faire une idée :**

**Dans les années 1990, le géant suisse** avait hésité entre construire une tour à la Défense ou rénover l'ancienne chocolaterie pour accueillir son siège français. Finalement, c'est le cabinet Reichen et Rober, spécialisé dans la réhabilitation du patrimoine industriel, qui avait été chargé de restaurer l'usine de Noisiel. [Les Echos du 06/10/1994 :le redéploiement d'un site historique](#)

**« L'idée, c'était : qu'est ce qu'on peut faire à moindres frais pour pouvoir vendre ? Pour nous, il fallait transformer en bureaux »,** se rappelle Jacques Lissarrague, le chef de projet et architecte associé du cabinet Reichen et Robert.

**À l'époque, Nestlé France envisage de regrouper ses filiales sur un même site, et pense à la Défense.** Personne n'évoque l'ancienne chocolaterie, tant l'idée paraît saugrenue à l'époque. Mais un jour, le patron de l'époque, Yves Barbieux, vient par hasard visiter le lieu. Il en tombe amoureux. **Changement de cap : Nestlé ne vend pas le site et y voit l'opportunité d'y installer son siège.**

[La Croix le 08/07/2012 : Une ancienne chocolaterie transformée en siège social](#)

## Une politique d'entreprise sous la coupe des actionnaires ...

**Las, cette opportunité de siège social dans un site historique fait donc long feu** et se révèle finalement contre-nature à une culture d'entreprise n'ayant plus sa place dans la stratégie mondiale Nestlé de réduction des coûts appliquée aussi aux sièges sociaux.

**Et les regrouper sur le site de Noisiel jugé trop contraignant** en regard d'une politique de management de l'entreprise et du choix finalement d'être locataire d'un immeuble dans les Hauts-de-Seine ou le loyer pourra se régler, suivant certaines modalités, en fonction de la place occupée et avec un bail de quelle durée ? Concernant la politique de management.

**Avoir non seulement une main-d'oeuvre flexible** mais des services délocalisables facilement au gré des stratégies d'entreprise prise dans l'opacité des conseils d'administrations quoi de mieux.

**Après avoir été occupé** par le passage d'une entreprise fonctionnant encore trop sur des bases nationales à **une entreprise mondiale connectée en réseaux avec le projet globe** place à l'accélération **du projet managérial «Nestlé Business Excellence»**

**400 suppressions de postes** sont annoncés comme liés à ce projet de regroupement et de nouveau management et chose curieuse «l'immeuble flexible» projeté pour le regroupement des sièges sociaux à Issy-les-Moulineaux n'aurait pas pour autant les capacités en parking nécessaires et aucune salle de sport ne serait prévue et les terrasses ne seraient accessibles qu'à un nombre limité de personnes contrairement au site de Noisiel.

**Avec un temps de transport plus long** pour une majorité de salariés pour une société de la taille de Nestlé qui se dit soucieux du bien-être de ses salariés et s'en revendique même dans son marketing de marque cela semble quelque peu contradictoire.

**On est loin de la vision capitaliste heureuse** (vue à la télé) ou les plus grandes entreprises versus Microsoft ou autres offrent des espaces de loisirs et de détente à ces salariés dans une vision du travail vendue comme **un productiviste plus moderne allant de pair avec un management décontracté.**

**Management d'entreprise** dont les déménagements et les regroupements en sont une partie intégrante tant on sait qu'elles permettent l'écroulement des salariés et la délocalisation de services dans des pays à moindre coût salariaux.

**Alors, dans le même moment**, si Nestlé, tout en restant propriétaire du site, pouvait en tirer de belles plus-values financières qui compenseraient le coût du déménagement (?), un maximum de royalties plus une visibilité pour ses marques dans la perspective des JO de 2024 ne serait-ce pas là une belle opération gagnante-gagnante (pour le groupe Nestlé) **les autres considérations ne venant qu'en arrière-plan !**

## Une étude pour le choix du site sous influence

**En France, la direction a dit mené une étude de plusieurs mois** pour choisir l'emplacement idéal, en tenant compte soi-disant des intérêts et des temps de trajets de tous les collaborateurs.» **En réalité la solution s'avère la plus néfaste pour le maintien dans l'emploi, et l'équilibre vie professionnelle/vie privée des salariés :**

**Selon les informations que nous avons pu glaner** l'étude de la mobilité géographique ne prendrait en compte que les seuls salariés franciliens, alors que la moitié de l'effectif des salariés non franciliens est installée dans des départements limitrophes, à proximité en transport et les salariés concernés par une augmentation du temps de trajet seraient majoritaires impactant durement leur vie familiale et personnelle ( Pour exemple les prix du foncier et des loyers dans l'Ouest parisien sont nettement plus élevé que dans l'Est )

**Il semble que le choix du lieu de déménagement était entendu à l'avance** tant il répondait aux attentes d'un groupe international comme Nestlé : à notre avis les études menées ont surtout servi à conforter ce choix.

## Nestlé : Des performances financières insuffisantes pour les actionnaires

**Si on se réfère à différents analystes financiers et de dirigeants de cette entreprise elle-même** l'autre raison invoquée pour ses regroupements, de réduire ses coûts de fonctionnement , seraient «les mauvais résultats du groupe» [A lire ici](#) [et ici](#)

**En fait le groupe, gigantesque mécano de marques et d'entreprises** sert en priorité à produire de la rentabilité pour ses actionnaires qui ont vu s'envoler les promesses d'une croissance à 6 % : Ce sont eux qui façonnent les choix stratégiques et la politique managériale de l'entreprise. [exemple ici](#)

## Ce sont les salariés qui paient l'addition

**Nestlé France passe donc sous les fourches Caudines des chasseurs de «coûts» : Toutes les tâches simples, répétitives, sans valeur ajoutée et communes** à toutes les filiales dans le monde, seraient délocalisées dans des « centres de services partagés » dans des pays à bas coûts. **Idem pour les tâches communes à forte valeur ajoutée**, envoyées dans des « centres d'expertise ». La France ne conserverait que les processus spécifiques à son marché. [A lire ici](#)

**Notons que les 400 suppressions de postes** annoncés en janvier 2018 viennent **s'ajouter à un autre plan de suppression de 450 emplois du côté du centre de recherche et de développement du laboratoire Galderma, situé dans le sud de la France,** [annoncé en septembre 2017.](#)

**Quant aux salariés de la branche accessoires pour animaux** de Nestlé Purina Petcare France cédée en 2015 au repreneur anglais Bob Martin et placée en redressement judiciaire le 28 mai 2018, ils en savent quelque chose et manifestent devant le siège social à Noisiel dénonçant un simulacre de session qui a servi à masquer le désengagement de Nestlé de cette activité tout en permettant d'éviter un plan de licenciements économiques nuisible à l'image de l'entreprise et ... [ils demandent leur réintégration dans la branche du groupe Nestlé Purina Petcare France.](#)

## Une nouvelle forme de management ( et de conditions de travail ) : L'exemple Suisse

Actuellement une lourde rénovation du siège social de la maison-mère Nestlé à lieu aussi, à Vevey en Suisse, qui devrait durer plus de 3 ans jusqu'à fin 2020 avec un regroupement en cours là-aussi et selon ce que rapporte [la tribune de Genève](#) c'est la volonté de réaménager les bureaux selon un nouveau concept «sans poste attiré», qui a servi de déclencheur à ce chantier !

On peut y lire aussi qu'une partie du bâtiment le plus ancien sera réaménagée selon le modèle «Activity-based working environment» qui a fait ses preuves sur le nouveau site de Nestlé Suisse à [La Tour-de-Peilz](#). «Il permet une plus grande flexibilité et une collaboration accrue entre employés»

**Nul doute que les salariés de Nestlé en France seraient très intéressés de savoir ce qui en sera la traduction pour eux.**

## Le projet Nestlé pour le site de Noisiel : Etat des lieux à ce jour ...

Rappelons que Nestlé qui a confié l'aménagement de ce site à Linkcity aménageur privé filiale de Bouygues en restera le propriétaire tout au moins jusqu'en 2024

**Sur ce site chargé d'histoire de 40.000 m<sup>2</sup> d'espaces verts pour 60.000 m<sup>2</sup> de bâtiments sur les rives de la Marne avec ses bâtis classés monuments historique en 1992 ( 41.000 m<sup>2</sup> de bâtiments réhabilités ) et les nouveaux bâtis construits pour Nestlé en 1994 ( 19.000 m<sup>2</sup> ) à proximité de la base de Vaires site Olympique 2024 ce projet prévoit :**

[sur la zone de la commune de Torcy](#) ( les Hangars après le parking ) un programme de 1400 logements de standing retoquée par le maire de Torcy car en non-conformité avec le Plan Local Urbanisme, déclaré en zone économique ( on s'acheminerait vers la création d'une cité des sports avec l'UCPA )

**[Sur la zone de la commune de Noisiel](#) qui compose l'ensemble du bâti historique dit de la chocolaterie de l'ancienne usine Menier de Noisiel la création :**

**Au lieu-dit de la «cathédrale», d'un hôtel de luxe** ( Le "Pont Hardi" et ses 44,50 m de long la relie aux "Patios", de l'autre côté du bras de la Marne. Les étages supérieurs de la "Cathédrale" abritent aujourd'hui **des bureaux sur cinq étages**. Le rez-de-chaussée de la "Cathédrale" est occupé par **deux vastes salles** avec de haute colonnes ) On voit donc que de part la configuration même du bâti et de ces accès ce projet d'hôtel pose ne serait-ce que la question des conditions de l'accès au pont Hardi.

**D'un centre de bien-être et de remise en forme** ( au lieu-dit de la «confiserie» actuellement dédié au restaurant d'entreprise de Nestlé )

**Au lieu-dit «du Moulin», une cité du goût** gérée par une société spécialisée dans l'évènementiel

**Au lieu-dit des «colonnades» des commerces de luxe** d'un nombre indéterminé ( actuellement les colonnades » forme une véritable **rue-galerie**, dont rez-de chaussée et 1<sup>er</sup> étage sont aménagés en bureau ainsi qu'en vitrine des produits Nestlé, elle relie les bureaux excentrés de l'Atrium et des Nefs à l'entrée du site.

**Quand à la Halle Eiffel** qui actuellement à vocation à accueillir des réunions où d'autres événements "corporate" Des galeries souterraines permettent de circuler entre les différentes salles de conférence avec un auditorium de 300 places. **Nous n'avons pas connaissance de sa future utilisation dans le projet**

**Les nouveaux bâtiments** dit de l'atrium et de la rivière sèche quand à eux, **construits pour Nestlé à son arrivée en** , tout en transparence sur plusieurs étages réalisés par l'agence d'architectes Reichen & Robert, pour l'arrivée de Nestlé France et équipés en bureaux pour ses activités ; **Nous n'avons pas connaissance non plus là de leur future utilisation dans le projet**

**Mentionnons aussi «le Jardin Clos»** A l'extrémité des bureaux des patios sous une charpente métallique qui lui à vocation à préserver la plus ancienne partie du site de Noisiel.

**Il est prévu un transport dédié d'accès au site** depuis les gares RER par une société privée

**Par un jeu de vases communiquant** suite au refus de la construction de ces logements côté Torcy on a vue apparaître un projet de 400 logements dans la zone des bâtis historique projet lui-aussi refusé à ce stade par le Maire de Noisiel en raison de son implantation mais qui globalement sur son secteur, tout en restant vigilant, à une vue favorable sur le projet.

**Venant s'ajouter** dans la dernière période ( fin juin 2018 ) une possible tractation pour l'instant confidentielle entre l'aménageur publique «Epamarne» qui à son siège jouxtant le domaine Nestlé et le parc de Champs ce qui augurerait à priori si on suit une des lignes directrices du projet d'une forte ré-urbanisation de ce secteur.

**Pour l'instant nous avons donc un projet en évolution rapide avec un opérateur Linkcity ( filiale de Bouygues ) choisit par Nestlé qui rappelons-le reste propriétaire des lieux...**

... **avec des interlocuteurs** à titre divers Préfet, Maires de Noisiel et Lognes, Président de l'agglomération Paris Vallée de la Marne, Epamarne a priori peu associé à ce projet sinon qu'avec un pouvoir de recommandations et celui au final de dire «oui» ou «non» à un projet déjà ficelé.

... **Projet entre les mains d'un groupe privé international** qui cherche assurément à en faire une belle opération financière et commerciale mais dont les expertises qui ont servit à ces choix et au «business plan» sont confidentielles.

**Reste que c'est un site Historique et patrimonial** qui reçoit chaque année à la journée du patrimoine une belle fréquentation.

**Un site remarquable** situé en bords de Marne jouxtant le parc du château de Champs-Sur-Marne et classé à la fois en zone humide et économique ( actuellement 1500 salariés y travaille chaque jour ) **Et dont actuellement** seule la promenade du bord de Marne est accessible au public en longeant le site Nestlé ainsi que le parking en surface côté Torcy le week-end ( occupés en semaine par les salariés Nestlé )

**Rappelons qu'en 2024** la proximité de la base nautique de Vaires-sur-Marne qui sera «site jeux olympiques» est vue comme une opportunité pour les marques de Nestlé.

**Vous avez compris qu'en l'état** ce projet suscite pas mal d'interrogations sur sa pertinence et sur sa faisabilité mais aussi en terme d'impact sur la circulation, d'environnement, de vie et préservation du patrimoine, de pouvoir citoyen sans parler des promesses Nestlé faites à ces salariés et aux territoires suite à sa venue sur ce site historique.



**Pour l'instant les plans locaux d'urbanisme** en phase de procédure d'acceptation et de validation en procédure publique sont soit classé **en zone humide** soit **en zone économique** et il faudrait procéder à une modification de leur classification pour que ce projet puisse aboutir en l'état.

**C'est donc pour nous le moment pour une appropriation par nos concitoyens de ces enjeux et notamment de ceux des villes concernées : les citoyens et leurs élus ont leurs mots à dire !**

## **Extraits de l'interview du représentant de Nestlé dans le Parisien**

Après [cet état des lieux](#) et [suite à l'interview](#) de Pierre Alexandre Teulié Directeur Général de la Société Nestlé dans le Parisien du 28 juin 2018 nous mettons donc ici en débat public quelques questionnements et réflexions sur le sujet. ( Rappelons que cet interview est importante car d'une part c'est le représentant du propriétaire des lieux qui parle et d'autre part **c'est la première explication publique de large audience informant sur la globalité et les attendus du projet** )

'l'idée est de faire de la chocolaterie un pôle d'attraction touristique autour d'une cité du goût. La région Ile de France à l'ambition de créer un parcours d'étapes sur la gastronomie française.'

'Depuis 150 ans le site de Noisiel ferme ferme l'accès de la Marne aux habitants.'

'l'ambition du site repose sur un ensemble d'activités résidentielles, hôtelière, commerciale, sportive et culturelles avec une ouverture aux logements de tous type dont certains intergénérationnels sur les deux communes concernées' ( de Torcy et de Noisiel )

'Notre ambition est de créer un millier d'emploi et d'attirer 1 millions de visiteurs par an dont 350 000 à la cité du goût.'

'Essayer de trouver un acteur économique avec autant de personnes que nous ou plusieurs est totalement illusoire avec les grands pôles d'activités qui se constituent aux portes du Grand Paris.'

'Il est dit aussi que ce n'est pas un projet clef en main à prendre ou à laisser mais que le calendrier est serré dans l'optique des jeux de 2024'

' Nous devons veiller à ce que le projet se tienne économiquement et que les bâtiments historiques ne se détériorent'



## Quelques questionnements et réflexions sur le projet :

**Entre crée un pôle d'attraction touristique et commerciale** susceptible d'attirer 1 million de visiteurs et réfléchir à la création d'une zone mixant activités économique et loisirs sportifs et culturels ouvert à la promenade à taille humaine il y a une marge !

**Et concernant la faisabilité du projet** parlons-nous ici simplement de créer les conditions de l'équilibre économique du projet ou de réaliser pour Nestlé une belle plus-value financière.

**L'implantation d'acteurs économique, sportif et culturel** permettant à la fois la faisabilité économique des divers projets et dans sa globalité ainsi que la préservation des lieux historiques et leur destination est certes un enjeu.

**Mais pourrais-t-on savoir déjà** depuis 1996 que Nestlé France a installé son siège social et ses unités opérationnelles dans ces lieux les subventions d'états qui lui ont été accordés à divers titres et notamment concernant ses lieux historiques.

**La mise en valeur du patrimoine et de l'espace public** n'est-elle vue ici que par le prisme de fortes retombées financières avec l'aide de clients à fort pouvoir d'achat.

**Il existe en France** une puissance publique qui gère le patrimoine et aussi divers propriétaires privés qui se décarcassent pour faire vivre celui-ci et le mettre en valeur et dont c'est la finalité première ce qui ne semble pas ici à priori la démarche : **ici n'est-ce-pas plutôt se servir du patrimoine plutôt que de le servir ?**

**Il existe aussi** jouxtant le site Nestlé un bâti historique et un parc celui du château de Champs-sur-Marne qui sont publics et non à priori pas les mêmes exigences de rentabilité et critères de fonctionnement.

**Nous avons appris** que l'Epamarne, aménageur public jouxtant le site Nestlé devant déménager à Champs-sur-Marne secteur Descartes a signé un protocole avec l'aménageur privé Linkcity choisit par Nestlé. **Serait-ce trop demander d'en avoir sa teneur ?**

**Nous nous méfions des promesses de Nestlé** qui à son arrivée à Noisiel en 1987 déclarait son amour pour ce site et sa volonté d'en continuer l'histoire industrielle et alimentaire alors qu'il avait déjà dans ses cartons le projet Nestlé Business Excellence de regroupement de ses sièges sociaux.

**Pour ce qui concerne la cité du goût** pièce maîtresse du dispositif puisque devant attirer 350 000 visiteurs elle devrait faire la part belle aux produits Nestlé :

**Dans la perspective des J.O. 2024** qui se tiendra à proximité à la base de Vaires-sur-Marne si nous pouvons en comprendre la pertinence pour la visibilité des marques Nestlé à l'internationale ...

**... pour autant nous avons quelques doutes** sur le fait que l'initiation au goût et la découverte de la gastronomie française se fasse via [la promotion de produits Nestlé](#).

**Nous posons la question** à tous les amateurs et professionnels actuels ou en devenir de 'la bonne et saine bouffe' ... ainsi qu'à la région Ile de France et son parcours gastronomique !

**Concernant les modalités d'accès au site et au bord de Marne et dans le cadre du projet actuel nous demandons que soit spécifié clairement :**

**Les parcours en libre accès** ( autre que celui existant actuellement ) autour des dit bâtis et en bord de marne ou confluent ...  
... **ainsi que les conditions d'accès** à chaque bâtis dans le cadre de leur réaffectation.

**Par exemple concernant le centre de détente et de remise en forme** prévu en lieu et place de la 'confiserie' emplacement actuel du restaurant d'entreprise ou les salariés du siège social bénéficie actuellement d'une restauration et d'une terrasse en bord de Marne

**Dans le projet telle qu'il est présenté** qu'elle sera les conditions d'accès à une éventuelle terrasse . En clair si les concitoyens de notre agglomération ou alentour voulaient pouvoir venir flâner à une terrasse et y prendre une collation le pourrait-il ou cela serait-il réservé aux clients du centre de remise en forme ou aux clients les plus fortunés.

**La philosophie générale du projet** semble être de proposer des activités ciblées à une clientèle de passage à fort potentiel d'achat et de consommation à l'intérieur des bâtis historique dont les espaces intérieurs seront remodelés en fonction des activités spécifiques ( hôtellerie, centre de remise en forme, cité du goût ) laissant peu de place à la flânerie proprement dite et une possible proposition de halte restauration ou boissons pour personnes à revenu moyen sur un parcours de promenade.

**Dans la perspective des J.O. et dans un cadre plus régulier** de l'accès à la base de Vaires-sur-Marne et à sa promenade l'aménageur public ou privé prévoit-il un pont par-dessus la Marne jouxtant le site historique et permettant une continuité de parcours piéton et vélo des parcs et plan d'eau de notre agglomération jusqu'à la base nautique de Vaires-sur-Marne et ses alentours.

**Quelle continuité et accès** avec la vile de Noisiel et le parc du Château de Champs-sur-Marne.

### Concernant l'activité économique ...

... **il est fait assez rapidement l'impasse sur le fait qu'amener un ou des acteurs économiques avec autant de salariés seraient illusoire.**

**Au passage on est heureux d'apprendre** par une personne avertie que le ré-équilibrage économique de la région parisienne ( ou plutôt son déséquilibre ) dans la cadre du Grand Paris ou l'immobilier risque de flamber se fera en défaveur de notre département dans un contexte de concurrence entre les territoires.

**A partir du moment** ou la gestion de facto du territoire est laissée aux grands investissements privés, l'état n'étant plus là que dans un rôle de facilitation et d'accompagnement nous irons de plus en plus vers la concurrence entre territoire plutôt que vers leurs coopérations.

**Ainsi le déménagement des salariés de Nestlé** serait-il prémonitoire de tendances lourdes que nos élites actuels prévoient pour les habitants du 77 ... si oui alors bonjour les temps de transports pour les salariés ont pourra toujours leur offrir des espaces verts pour se reposer !

**Pourtant nous ne devrions pas abandonner** le projet d'avoir sur nos agglomérations et notre département des activités économiques à forte valeur ajoutée.

**Ainsi pourquoi la proximité du cluster Descartes** de l'université de Champs-sur-Marne avec ses différentes écoles d'architecte et d'ingénieur ne pourrait-êtr e l'occasion d'un appel à projet pour la création d'une pépinière d'entreprise ? Avec Nestlé nous avons déjà des bureaux existant en fonctionnement tout équipés et connectés non ?

**D'ailleurs on peut douter** que Nestlé pour ses raisons propres ait vraiment voulu chercher des repreneurs ou avoir une ambition d'amener des activités de ce type sur ce secteur.

**Pour nous ce site, en supposant que ce déménagement soit acquis**, aurait du faire l'objet d'un appel à projet ou il y aurait pu y avoir diverses philosophie de choix et de modèle économique proposé avec une délibération ou pour le moins les élus des communes concernés et de l'agglomération et de l'état y puisse avoir eut voix au chapitre autrement qu'après coup et sans autres alternatives qu'une seule philosophie de développement et propositions de projet à examiner .

**Si l'architecture historique de ce lieu** est indissociable d'un projet social et s'il a put sembler un moment que Nestlé puisse s'en réclamer malgré le peu de lien qu'il a entretenu avec le territoire nous voudrions bien savoir de quel projet social le projet Linkcity est-il porteur et il nous semble urgent que les décideurs publics puissent se positionner sur un projet à proposer à notre communauté.

### **Sur la partie construction de logements du projet Nestlé :**

**L'offre logements de départ** de 1400 logements ne devait-il pas pour Nestlé toujours propriétaire des lieux être l'occasion de s'assurer d'une belle rentabilité financière . Qu'en est-il maintenant ?

**La perspective hypothétique ( ? )** de pouvoir s'ouvrir sur l'espace actuellement occupé par l'aménageur public Epamarne qui doit déménager à Champs- sur-Marne ( serait-ce cela qui a fait l'objet d'un accord entre Epamarne et Linkcity ? ) ne permet-il pas à Nestlé de faire revenir sur le tapis la création de 1400 logements ou plus ?

**De toute façon** le nombre et le type de logement proposé et leur emplacement ainsi que leur conception architecturale avec leurs impacts sur l'environnement devra-être préciser.

**Concernant la ville de Noisiel** sur lequel ses impacts seront les plus marqués avec 42 % de logements sociaux la mairie a fait le choix d'un développement maîtrisé de son urbanisation dont nous espérons qu'elle soit réellement maîtrisée et ne pas céder simplement à une vision de compensation budgétaire des baisses de dotations des commune et de leur autofinancement ainsi qu'à une seule volonté de ré-équilibre entre logements sociaux et en accès à la propriété.

**Lors d'une communication d'un conseil municipal dédié au [Plan Local d'Urbanisme](#) nous donnions à voir notre orientation en la matière.**

«**Pour l'habitat entre nécessaire densification et requalification de certains quartiers** un rythme de construction raisonné à notre aval en y ajoutant de rester attentifs par un développement urbanistique intelligent et raisonné et pas seulement dans son rythme mais aussi dans sa réalisation de garder à notre ville une respiration et une harmonie à l'intérieur même des territoires de nos quartiers **et pas seulement à l'aide des parcs alentours**

**En offrant aussi** une meilleure intégration dans l'espace par l'amélioration de la visibilité des équipements à haute valeur culturelle, nous pensons que nous pouvons aussi de cette manière favoriser le bien vivre ensemble et une certaine harmonie dans notre ville.

**Nous approuvons l'orientation** de la construction de logements de qualités. Notamment pour les apprentis et étudiants, leur permettant de pouvoir bénéficier d'un logement social en lien avec le cluster universitaire Descartes à Champs- sur-Marne **et le développement économique et commercial de notre ville.**

**Au niveau de notre ville** nous comprenons l'orientation de la production de logements en accession à la propriété en rappelant que dans notre ville **le logement social** représente 43 % des logements . **Cela rend possible l'accès à des logements abordables et de qualités à des habitants qui contribuent au dynamisme de notre ville et sa diversité.**

**Nous devons poursuivre notre politique d'amélioration de la politique des quartiers dits prioritaires.**

**Mais à contrario** de ceux qui préconisent une spécialisation accrue du parc social dans l'accueil des ménages aux revenus les plus modestes, nous pensons que c'est là aussi que pourrait se réaliser utilement dans un même espace **la mixité sociale à laquelle aspirent les habitants et une collectivité locale comme la nôtre. »**

## **Orientations, propositions et réflexions**

**Pour résumé si nos vues en matière de maîtrise de l'espace ne semble pas contradictoire avec les grandes orientations du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Noisiel** pour autant elles n'en sont pas tout à fait identiques et surtout leurs traductions en actes concrets devra faire l'objet de la plus grande attention de nos concitoyens et pour ce qui concerne notre responsabilité d'élus.

**Ainsi l'aménagement du centre ville de la place Gaston-Deferre et du réaménagement du cours des Roches et du marché** ( Rappelons que la bourse du travail doit déménager à Champs-sur-Marne ainsi que la banque de la Casden et il est dommageable que dans le nouveau projet la Bourse du Travail n'ai pas pu trouver sa place et que Noisiel perd des emplois qualifiés )

**Ainsi concernant la mise en valeur et l'ouverture sur la ville des bâtis remarquable moderne ou ancien ainsi que de la nécessité de créer des espaces vert de respiration sans se satisfaire des parcs paysagés alentours** il semble que ce soit peut pris en compte et que l'on se satisfasse de remplir «les vides» à construire des logements par des opérateurs privés.

**Nous avons sur Noisiel deux sites de siège social** qui s'en vont du territoire de notre agglomération **[la banque de la Casden](#)** et **[Nestlé](#)** avec nombre d'emplois qualifiés

**Sur la Casden** un projet de construction de logements en accession à la propriété est à l'ordre du jour mais pour autant **sur le site de Nestlé** rien n'est encore figé **et nous ne pouvons perdre autant d'emploi et ne les remplacer que par des logements !**

**Pour nous avec les départs de la Casden et Nestlé** si la focalisation se fait sur ville de Noisiel cela n'en sont que les révélateurs d'une tendance qui dépassent les pouvoirs de décisions publics au local et qu'il nous faut appréhender pour pouvoir proposer et défendre des alternatives :

**La construction de nouveaux axes ferroviaires** autour de la capitale et de ses nouvelles gares dans le projet dit du Grand Paris aura un caractère structurant non seulement sur l'espace public et ses mobilités mais aussi sur les caractéristiques des logements et du développement économique. **Couplé avec les grands investissements de l'Ouest Parisien** les effets s'en font déjà sentir. **Si cela ne s'accompagne pas d'une politique publique d'aménagement équilibrée des territoires** cela contribuera à éloigner de l'emploi des couches de plus en plus nombreuses de la population que la spéculation immobilière rendra impossible à l'accès de logements de qualité.

**Si l'on voit comment peut se révéler structurante les lignes ferroviaires** en terme d'urbanisme, d'emploi et de mobilité il devient urgent pour nos concitoyens de s'interroger sur la pertinence de retirer la fonction «d'aménageur national de notre territoire» à la SNCF, après l'avoir découper en plusieurs morceaux (lignes, structures techniques dont les gares et commercialisations) pour la livrer au final aux opérateurs privés et aux régions qui ne verront dans le premier cas que leur seule rentabilité financière et dans le second cas, seront tentées de la rétrocéder au privé.

**Avec les questions dont ce texte est porteur et de leurs brûlantes actualités** nous pensons qu'il serait pertinent que la commission économique de **notre agglomération** s'empare urgemment de ces problématiques et nous verrions bien comme moment mobilisateur à la fois pour notre agglomération et pour nos concitoyens **la mise en chantier d'un projet citoyen alternatif au projet Linkcity pour le site de Nestlé en lien étroit en premier lieu avec les mairies de Noisiel et Lognes et les partenaires institutionnels déjà sur le dossier.**

**Pourquoi l'agglomération Paris Vallée de la Marne** ne pourrait-elle pas être porteuse d'un projet alternatif et mandater un bureau d'études d'urbanisme pour proposer des solutions (peut-être même en y associant les écoles d'urbanisme proche du cluster Descartes)

## Quelques liens supplémentaires :

### **l'histoire Nestlé en France**

<https://www.nestle.fr/nestleenfrance/histoire%20de%20nestle%20en%20france>

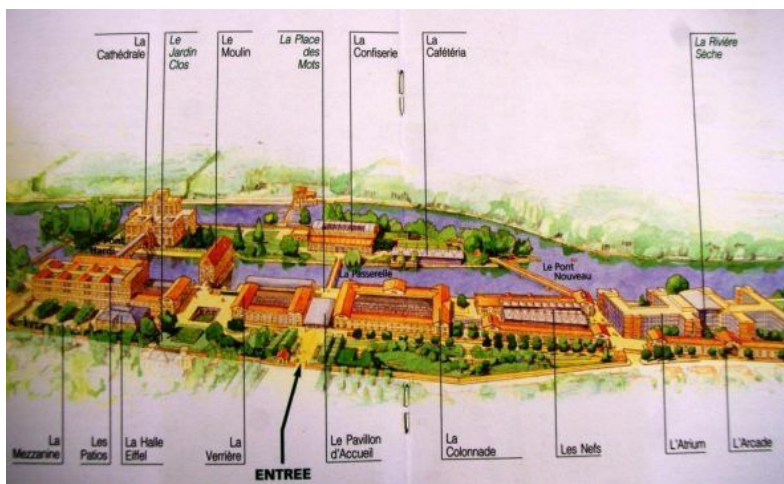
### **Ce que dit l'agglomération sur ce site**

<http://www.agglo-pvm.fr/cite-ouvriere-menier/>

**En 2005 pendant 643 jours les ouvriers, de l'usine NESTLÉ Saint-Menet à Marseille, ont entamé un bras de fer contre le géant mondial de l'agroalimentaire.**

<http://bernardboespflug.com/La-strategie-des-Anchois>

**Nestlé et l'environnement** [sur le blog de Notre terre mère](#)



**A la découverte du site de la chocolaterie Menier de Noisiel**  
**D'autres liens**

<http://www.faiteslepleindavenir.com/2016/12/20/menier-chocolat-eau/>

**Quelques commentaires lors de la journée du patrimoine :** [ici](#)

**Le Blog du syndicat UNSA de Nestlé Noisiel ou l'on y retrouve [de nombreux articles](#)**

**Quand Peter Brabeck en 2011, président de Nestlé, exprimait sa vision capitaliste du monde**  
<https://notreterre.wordpress.com/2011/10/07/peter-brabeck-president-de-nestle-une-vision-du-monde/>

**Géopolitique de la faim:** <http://plunkett.hautetfort.com/archive/2014/01/21/jean-ziegler%C2%A0-destruction-massive-geopolitique-de-la-faim-se-5277707.html>

**Dossier de l'assemblée nationale assez ancien sur Nestlé mais qui donne une idée de la puissance financière de ce groupe**    [Dossier assemblée nationale 1997](#)

**A l'assemblée nationale [Intervention](#) de la députée de notre circonscription**

**Au sénat [Intervention](#) de Pierre Laurent**

**Vue aérienne du site [googlemap](#)**